

RÈGLEMENT PARRAINAGE 2025

ABC CARRIERE

La société ABC Conseil propose des bilans de compétences, sous la marque ABC Carrière, ABC Conseil - 224 cours Lafayette 69003 LYON - SASU au capital de 1000 € - ABC CONSEIL, SIREN 813 225 331 - SIRET du siège social : 813 225 331 00038 ABC CARRIERE, 224 COURS LAFAYETTE 69003 LYON - SAS, société par actions simplifiée, organise une opération de parrainage.

Article 1 : EN QUOI CONSISTE L'OPÉRATION PARRAINAGE ABC CARRIERE ?

L'opération de parrainage ABC Carrière (ci-après nommée le « Parrainage ») a pour but de récompenser tous les individus faisant la recommandation de notre société et de ses offres, à leurs proches.

Article 2 : DUREE

L'opération de parrainage a lieu du 01/01/2025 au 31/12/2025 et n'est pas rétroactive.

Article 3 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le Parrainage est ouvert à toute personne physique.
Ainsi, une entreprise ne peut pas parrainer un salarié.

La participation à cette opération commerciale implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'offre de parrainage dans son intégralité.

Article 4 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE PARRAIN

Pour bénéficier de l'offre, l'individu doit mentionner par e-mail à sa conseillère en parcours pédagogique ABC Carrière, les coordonnées des proches qui sont potentiellement intéressés par une offre de formation ABC Formation Continue ou un Bilan de Compétences ABC Carrière.

Le nombre de filleuls n'étant pas limité, le parrain peut renouveler l'opération plusieurs fois.

Il est interdit pour le parrain de parrainer une personne ayant déjà souscrit ABC Formation Continue ou à un Bilan de Compétences ABC Carrière.

Le parrain pourra profiter de son avantage :

- Lorsque le filleul aura intégralement payé sa formation ou son bilan de compétences
- Lorsque le filleul aura terminé sa formation ou son bilan de compétences

Une fois ces conditions réunies, le parrain recevra une carte cadeau web dématérialisée Illicado d'une valeur de 100€.

Cette offre de parrainage ne saurait être cumulaire avec d'autres offres en cours.

Cette offre de parrainage n'est pas cumulaire avec le partenariat Apporteur d'Affaires. Dans le cas où le parrain serait l'intervenant retenu pour la formation du filleul, le parrain devrait choisir entre le partenariat Apporteur d'affaires et l'offre de parrainage.

L'offre faite au parrain est valable dans la limite des intervenants disponibles pour dispenser la formation ou le bilan de compétences au filleul.

Article 5 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE FILLEUL

En cas de validation de la mise en place de la formation ou le bilan de compétences par le filleul, il rejoindra la base de données clients et pourra recevoir des communications commerciales de la part d'ABC Carrière ou ABC Formation Continue.

Article 6 : RÉCOMPENSE DU PARRAIN

Le parrain, recevra pour toute nouvelle mise en place d'une formation d'un filleul de 10h minimum ou d'un bilan de compétences, une e-carte cadeau Illicado d'une valeur de 100€ (valable sur les sites internet partenaires).

La carte cadeau dématérialisée lui sera attribuée après la fin de la formation du filleul.

La carte cadeau Web dématérialisée Illicado est valable 1 an, à compter de l'envoi par ABC Carrière.

En cas de multi-parrainage, il recevra une carte cadeau dématérialisée d'une valeur de 100€ par filleul.

Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au parrainage implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet. Notamment celles relatives aux performances techniques et aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet.

En conséquence, ABC Carrière ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet, empêchant le bon déroulement/fonctionnement du parrainage.

Article 8 : PREUVE

Il est convenu que, sauf en cas d'erreur manifeste, les informations résultant des systèmes d'information de ABC Carrière ont force probante dans tout litige.

Article 9 : MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

ABC Carrière peut modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage moyennant la diffusion d'une information sur son site Internet. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit. En conséquence, toute demande reçue par ABC Carrière après la date de fin affichée sur cette page web pourra être exclue du bénéfice du parrainage.

Sauf information contraire des filleuls participants au parrainage, ABC Carrière conservera leurs coordonnées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : ABC Carrière – 224 cours Lafayette 69003 LYON

Les dotations proposées ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre une valeur financière si demande.

ABC Carrière se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente.

ABC Carrière se réserve le droit d'annuler un parrainage s'il y a suspicion de fraude. Le parrain et le filleul seront alors prévenus par mail.

Article 10 : LOI APPLICABLE ET COMPETENCE

Le présent règlement est régi par la loi française.
En cas de litiges, seraient seuls compétents les Tribunaux de Lyon.